

Annexe au règlement intérieur de l'école de Congy

Année scolaire 2020-2021

Tout doit être mis en œuvre à l'école pour créer les conditions favorables aux apprentissages et à l'épanouissement de l'enfant. Ainsi, conformément à l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ratifiée par la France le 7 août 1990, la discipline scolaire doit s'appliquer d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention ».

Nous rappelons que tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à des réprimandes. Tout châtiment corporel ou traitement humiliant est strictement interdit

→ J'ai le droit de vivre dans un cadre agréable, dans lequel je peux grandir et apprendre	→ Je dois laisser les endroits dans l'état dans lequel je les ai trouvés et ne rien dégrader	- Réparation - Intervention de l'assurance des parents
	→ Je dois me déplacer dans le calme, sans chahut dans tous les endroits de l'école ou extérieurs à l'école (Hall, Cour, Couloir, Classe, Vestiaire...)	- Refaire le chemin inverse avec la bonne attitude. - Exclusion de l'activité (Cour, Piscine...).
	→ Je dois respecter le règlement intérieur de l'école	- Rencontre avec les parents - Lettre d'excuses. - Copie de la partie du règlement concernée
→ J'ai le droit qu'on me considère en tant que personne avec respect (sur le plan verbal)	→ Je dois m'adresser aux autres poliment, sans insultes	- Excuses verbales. - Lettre d'excuses. - Reformuler en termes corrects
	→ Je dois accepter les autres et leurs différences (famille, aspect physique...)	- Lettre d'excuses
	→ Je dois lutter contre toute manipulation en refusant de faire ce qui m'a été dit si je juge que c'est mal.	- Isoler pour réfléchir. - Chercher 3 raisons de ne pas le faire.
	→ Je dois respecter les responsabilités attribuées à chacun	- Prise en charge de la responsabilité à la place de l'autre enfant - Privation de responsabilité (si appréciée) - Renouvellement de la responsabilité (si non appréciée)
	→ Je dois tenir mon rôle d'élève en n'agressant pas verbalement l'adulte (enseignant, personnel de cantine, accompagnateur, maître-nageur, chauffeur de bus, intervenant extérieur...).	- Lettre d'excuses remplie par l'élève et signée par les parents - Rencontre avec les parents ou coup de téléphone
→ J'ai le droit qu'on me considère en tant que personne avec respect (sur le plan physique)	→ Je dois maîtriser ma colère en m'isolant au besoin	- Lettre d'excuses+ privation partielle de récréation (une ou plusieurs fois selon le cas) - rencontre avec les parents si répétition.
	→ Je dois tout mettre en œuvre afin de respecter ma sécurité et celle des autres	- Privation d'une partie de la récréation + autre sanction liée au problème.
	→ Je dois tenir mon rôle d'élève en n'agressant pas physiquement l'adulte	- Rencontre avec les parents - Lettre d'excuses. - Isolement.
→ J'ai le droit de bénéficier d'un matériel correct	→ Je dois prendre soin du matériel de l'école	- Rachat / remplacement. - Intervention de l'assurance des parents
	→ Je dois contrôler mes gestes de colère afin de ne pas détériorer le matériel	- Remplacement / rachat. - Intervention de l'assurance des parents - Lettre d'excuses à M. FRIQUOT, chargé des affaires scolaires à la Communauté de Communes des Paysages de Champagne

Lu et approuvé par le conseil d'école le 16/10/2020 .

Date et signature de l'élève :

Date et signature(s) du ou des responsables légaux :

signatures des enseignants :

signature de la directrice :